

4ème montée classique de Loches



REGLEMENT

Article 1 : Organisation

L'Amicale Motocycliste Lochoise organise, **le dimanche 3 Juillet 2022**, sur un parcours de 2 km, une démonstration de cyclos, motos et side cars classiques à Loches en Indre-et-Loire, lieu-dit Vauzelle, sur la RD 21 dite « route de Chanceaux-près-Loches ». L'accueil aura lieu près du gymnase du Cosec le vendredi 1^{er} Juillet à partir de 16h00.

Article 2 : Machines admises

Cyclos, motos et side cars produits avant 1985 sauf dérogation exceptionnelle. Dans le cas du prêt d'une machine, le pilote devra fournir une attestation du propriétaire.

Article 3 : Obligation des pilotes

Les pilotes doivent être titulaires du permis de conduire correspondant au type de machine qu'ils ont engagée ou du CASM. Cette obligation ne s'applique pas aux passagers de side cars.

Article 4 : Contrôle administratif

Le contrôle administratif aura lieu au paddock, en face du gymnase du Cosec, à partir du samedi 2 Juillet, de 17h00 à 20h00, et le dimanche 3 Juillet de 7h00 à 8h00. Un bracelet, ainsi qu'une plaque numéro seront remis aux concurrents admis. La plaque devra être fixée solidement et de manière visible à l'avant de la machine. En l'absence de plaque, les machines ne seront pas autorisées à prendre le départ.

Article 5 : Contrôle technique

Le contrôle technique de sécurité est obligatoire. Il aura également lieu au paddock, aux mêmes horaires que le contrôle administratif. Les machines engagées doivent être en bon état mécanique et ne présenter aucune fuite d'huile visible. Le choix des pneus est libre, mais ils doivent être en bon état. Les machines ne devront pas excéder 102 db.

Article 6 : Equipement de sécurité des machines

Les machines devront être équipées d'un dispositif de coupure de l'allumage facilement actionnable.

Celui-ci sera un coupe-circuit pour les machines de compétition ou un barillet de contact à clé pour les autres machines.

Pour les side cars, le coupe-circuit devra être relié par un câble flexible au poignet du pilote.

Tous les équipements proéminents tels que leviers de freins, repose pieds, tringles de frein etc ... devront être protégés à leur extrémité pour limiter le risque de blessure en cas de chute. Les béquilles latérales des motos devront être attachées.

Les feux et phares devront être scotchés, les rétroviseurs démontés.

Article 7 : Equipement des participants

Un équipement minimum est exigé pour les participants :

- Combinaison cuir de piste, ou ensemble blouson + pantalon cuir ou en matériau synthétique résistant, avec renforts aux épaules et aux coudes.
- Casque homologué en bon état, ne présentant aucune trace de choc. En l'absence de visière, les lunettes de protection sont obligatoires.
- Bottes moto ou chaussures montantes en cuir fort obligatoires. Chaussures basses type baskets interdites sauf pour les passagers de side cars.
- Gants obligatoires.
- Protection dorsale obligatoire.

En cas de non-respect de ces prescriptions, l'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent.

Article 8 : Assurance

L'association organisatrice, non affiliée à la FFM, s'engage à souscrire une assurance RC Organisateur. Celle-ci couvre les participants en Responsabilité Civile, pour les dommages qu'ils pourraient causer aux autres, mais en aucun cas en Individuelle Accident, pour eux-mêmes.

La manifestation est organisée en dehors du cadre FFM, la licence FFM n'offre donc aucune garantie.

Pour ceux qui souhaitent se garantir personnellement, il est conseillé de se rapprocher de son assureur pour souscrire une Individuelle Accident à la journée.

Ci-dessous, une liste non exhaustive de quelques compagnies :

- <http://www.assurances-lestienne.com>
- <http://www.lenevette-assurances.com>
- <http://www.arca-assurances.fr>

Article 9 : Engagements

Il n'y aura qu'un seul pilote par machine.

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 80. Si ce nombre devait être dépassé à la clôture des inscriptions, les demandes seraient examinées par un comité de sélection, afin de privilégier les machines correspondant le plus à l'esprit de la manifestation, avec une priorité donnée aux plus anciennes.

Les bulletins de pré-inscription devront être adressés avant le 20 mai 2022 à l'adresse suivante :

Valérie et Pascal THEBAULT – 1 le Petit Breuil – 37600 PERRUSSON

et devront être accompagnés des pièces suivantes :

- Droits d'engagement, dont le montant a été fixé à **65 €**
 - soit par chèque à l'ordre de l'Amicale Motocycliste Lochoise
 - soit par virement au Crédit Agricole de LOCHES :

IBAN : FR76 1940 6370 2067 1825 9985 607

- Fiche speaker détaillant les caractéristiques ou l'historique de la machine.
- Photo de la machine (*sauf si déjà transmise précédemment*)

Les intéressés recevront une confirmation d'engagement par mail début juin (ou par téléphone en l'absence de messagerie).

Article 10 : déroulement de la journée

La journée du dimanche 3 Juillet 2022, se déroulera selon les horaires suivants :

- 8h00 : briefing obligatoire des participants
- 9h00 à 12h00 : montées de démonstration non chronométrées
- 12h00 à 14h00 : pause.
- 14h00 à 18h00 : montées de démonstration non chronométrées
- 18h30 : clôture et pot de l'amitié avec M. le Maire ou son représentant si le contexte sanitaire le permet.

Article 11 : les montées

Les machines se présenteront au départ dans l'ordre des numéros attribués.

Dans l'attente du départ, les concurrents resteront groupés sur la partie de la chaussée indiquée par l'organisateur. L'autre partie restera libre pour le passage des véhicules de secours.

Chaque concurrent devra impérativement attendre le signal de départ donné par le commissaire responsable des départs.

Les départs seront donnés environ toutes les minutes.

Durant les montées, si un concurrent rattrape un pilote moins rapide parti avant lui, il pourra le dépasser après s'être assuré qu'il peut le faire en toute sécurité.

Tout pilote qui, par son comportement irresponsable, aurait causé la chute d'un autre concurrent, sera immédiatement exclu de l'épreuve.

Passée la ligne d'arrivée, les concurrents viendront se garer sur un espace réservé. Ils resteront près de leur machine, et attendront que l'organisateur vienne les chercher pour redescendre.

Le retour au point de départ se fera en groupe, à allure réduite, casque sur la tête, et derrière la moto de l'organisation.

Le nombre de montées de démonstration dans la journée sera compris entre 5 et 7, selon le déroulement de la manifestation.

Article 12 : Vitesse - encadrement – sécurité

S'agissant d'une démonstration et non d'une course, la vitesse devra être adaptée à la machine présentée, aux capacités du pilote, et en tout état de cause, conforme à la réglementation en vigueur.

L'organisateur prévoit 28 commissaires de piste, en poste le long du parcours, chargés de veiller à la sécurité des participants. Ils disposeront de drapeaux verts, jaunes et rouges, d'un sifflet et d'un extincteur (1 poste sur 2).

Un médecin sera présent avec le matériel de premier secours et de réanimation.

Une ambulance équipée restera sur place pendant la durée de la manifestation.

Article 13 : dispositions particulières

En cas de force majeure uniquement :

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, et s'engage à rembourser les engagements aux concurrents.
- Tout concurrent qui souhaite se désengager devra avertir l'organisateur au plus tard le 1^{er} juin. Son engagement ne lui sera remboursé qu'en cas d'accident, de maladie, de casse mécanique.

Passé cette date, ou si le désistement est pour convenance personnelle, aucun remboursement ne sera effectué.

Il n'y aura AUCUN ESSAI LE SAMEDI, sous peine d'EXCLUSION de la manifestation.

Par leur inscription, les pilotes sont réputés connaître le règlement de l'épreuve, et s'y soumettre sans restriction.

Ils acceptent les risques personnels liés à cette démonstration, et s'engagent, en cas d'incident ou d'accident, à ne pas poursuivre en responsabilité ni l'organisateur, ni ses préposés.

Le 2 Janvier 2022

Le Président de l'AML,

Guillaume BOULAND